

## Axes de travail

### 1. Maîtriser le cadre réglementaire et ses obligations en tant qu'employeur

Égalité Homme-Femme : des principes fondateurs à l'apport de loi « Avenir professionnel »  
Cerner ses différentes obligations : de résultat, d'information renforcée, de consultation et de négociation avec les partenaires sociaux  
L'obligation de négocier des accords en faveur de l'égalité professionnelle et non-discrimination  
Connaître les moyens de contrôle internes et externes (légaux) notamment par l'inspection du travail.  
Les sanctions prévues en cas d'infraction

### 2. Les indicateurs en matière d'égalité Homme-Femme

Revue des indicateurs  
Le seuil déclencheur  
La communication de ces résultats  
Leur intégration dans les différents outils de gestion du personnel

### 3. Appréhender le cadre des violences verbales et comportementales sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu professionnel

Savoir différencier les différentes formes de violence  
Connaître leur ampleur, causes et conséquences sur l'individu et le collectif  
Focus sur le sexisme et l'identité de genre : de quoi parle-t-on ?  
Les obligations légales de prévention et d'action contre les violences sexistes et sexuelles au travail  
Énoncé des textes de Droit propres aux VSS  
Quelles sont les obligations de l'employeur par rapport à ce type de violence ?

### 4. Agir en faveur de l'égalité Homme-Femme : actions correctives, moyens de contrôle et sensibilisation

Les actions immédiates à mettre en place et celles à installer dans ses process d'entreprise  
Quand intégrer les partenaires sociaux ?  
Focus accord d'entreprise : renégocier entièrement ou mettre simplement à jour son/ses accords d'entreprise

## Animation

Support pédagogique de la formation égalité professionnelle Hommes - Femmes  
Nombreux retours d'expérience et témoignages  
Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements  
Plan d'actions individualisé

Consulter cette formation en ligne :

<https://www.devop.pro/formation/egalite-femme-homme-respecter-ses-obligations-en-tant-quemployeur.html>

Vous avez une question, contactez-nous au 01 70 38 21 10 ou via notre [formulaire de demande rapide](#)